

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT, Jacques L'HUILLIER, Florence PESENTI, Marie Danielle ARNAUD, Christine COTTIN, Valérie EYMARD.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 24/07/2012

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du 08/08/2012

Approuvé à l'unanimité.

Astreintes gîte communal La Renardière

Le Maire rappelle que l'astreinte s'entend comme une période (samedi, dimanche ou jour férié) pendant laquelle l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

Il propose la mise en place, pour le bon fonctionnement du gîte communal La Renardière, d'astreintes à compter du mois de septembre 2012 au profit de Mme Béatrice Reymond, agent polyvalent des services techniques.

L'arrêté ministériel du 24/08/2006 fixant les taux d'indemnité d'astreinte applicables aux agents des services techniques des collectivités locales, il est proposé pour les besoins de service, de mettre en place de façon mensuelle deux astreintes de week-end (du vendredi soir au lundi matin) et deux astreintes de samedi.

Ces astreintes seront versées à Mme Béatrice Reymond tant qu'elle aura en charge de s'occuper du gîte.

Adopté à l'unanimité.

Affouage 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, demande à l'O.N.F. le marquage de la coupe d'affouage 2013 lieux dis « Les Claveyrons » et désigne comme garants Florence PESENTI - Pascal BRUNET – Jacques L'HUILLIER.

Le prix du lot reste à 23 €uros.

Vu le grand nombre de réclamations relatives au volume de bois des lots (normalement chaque lot doit faire environ 2 m³) le Maire propose de rencontrer les services de l'ONF de façon à leur demander d'être plus vigilant.

Adopté à l'unanimité.

Etude de sol complémentaire parking de la Luire

Une étude hydrogéologique et l'avis d'un cabinet expert relatif à l'inondabilité de la zone avait été demandée par les services de la DDT pour l'accord de mise en place d'un chalet d'accueil sur le parking. Cette première étude a été réalisée pour une pluie décennale et a été jugée insuffisante par la DDT qui demande la réalisation d'une étude centennale.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de rénovation-extension du bâtiment de la Mairie

Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la dotation cantonale gros projets

Le Maire présente les plans et les estimations financières réalisées par l'architecte qui évalue le coût total de l'investissement pour les travaux de rénovation-extension du bâtiment de la Mairie à 497.664,00 € HT comme détaillé ci-dessous :

Honoraires architecte – Ingénierie	55.084,00 € HT
Mission CAUE	3.320,00 € HT
Etudes sol-amiante-plomb	3.650,00 € HT
Etudes CTC-SPS	8.380,00 € HT
Travaux bâtiments	333.670,00 € HT
Travaux chaufferie bois	93.560,00 € HT
Total prévisionnel :	497.664,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avant projet sommaire présenté et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Drôme au titre de la Dotation Cantonale Ligne d'Appui aux Gros Projets la plus élevée possible.

Le Maire rappelle qu'aucune décision de réalisation des travaux ne sera prise tant qu'il n'y aura pas les accords des différentes demandant de subventions.

Déclassement partiel de la voie communale n°23 à La Britière

Le Maire par arrêté n°48/2012 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement d'une portion de la voie communale n°23 située hameau de La Britière en vue de restituer aux riverains le foncier dont elle n'est pas propriétaire.

A cet effet, M. Noël CESSIEUX, domicilié 1 rue Pasteur à 26000 VALENCE a été désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 9 octobre 2012 au 9 novembre 2012, aux jours et heures habituels d'ouverture. Mr le commissaire-enquêteur recevra en mairie les mardis 9 et 16 octobre 2012 de 9h heures à 12heures et le vendredi 9 novembre 2012 de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement d'une portion de cette voie pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Plaque commémorative cessez le feu guerre d'Algérie

Annule et remplace la délibération n°4-5 du 24/04/2012

Suite à la demande des adhérents du Comité Cantonal de la F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de faire ériger une plaque commémorative portant l'inscription suivante :

Place du 19 mars 1962

Cessez-le-feu

Guerre d'Algérie

Et précise que celle-ci sera apposée sur la placette où se situe le monument aux Morts dans le village de Saint Agnan en Vercors.

Adopté à l'unanimité.

Garderie périscolaire

Les parents utilisateurs de la garderie périscolaire, dont ils sont très satisfaits, ont fait savoir à la municipalité qu'ils souhaiteraient que ce service soit mis en place les mercredis pour garder les enfants. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont jugé que ce complément de service ne rentrait pas dans le cadre d'une garderie périscolaire mais serait plus proche d'un centre d'accueil de loisirs. Ils rappellent également qu'il y a plusieurs assistantes maternelles sur la commune. Ils proposent aux parents concernés de se rapprocher de celles-ci ou du centre les Marmotons à la Maison de l'Aventure pour les périodes de vacances scolaires.

Questions diverses

Demande de participation classe de découverte : L'école privée Notre dame de Die sollicite la municipalité pour participer à la classe de découverte d'un enfant domicilié sur notre commune. Après débat avec 7 contre, 1 pour et 3 abstentions, la commune ne donne pas suite à cette demande.

Voie sans issue hameau du Collet : Les habitants de ce hameau souhaiteraient qu'une signalétique de voie sans issue soit installée de façon à éviter le passage de nombreux véhicules qui sont amenés à faire demi tour au niveau de la maison de M. Stefanini. Un panneau sera installé en fin d'hiver prochain.

SIEAV : Christophe Morini informe que le rendu des pré-études concernant l'assainissement collectif pour les hameaux de Chabottes-Les Trucs-La Britière-Les Faures et Rousset sera donné courant novembre par le cabinet Beur. Ces rendus permettront de hiérarchiser les projets selon les possibilités de réalisation d'un assainissement collectif.

En ce qui concerne l'assainissement autonome le SPANC (compétence de la CCV) le contrôle des installations existantes du plateau se terminera fin décembre 2012 avec 690 installations contrôlées. 77% de celles-ci sont déclarées non conformes. Il est rappelé que les personnes qui achètent une maison qui ne dispose pas d'un assainissement conforme ont un délai d'un an pour faire réaliser les travaux de mise en conformité. Pour toutes les autres installations non conformes ne faisant pas l'objet de vente, les propriétaires n'ont plus, depuis le 01/07/2012, de date butoire pour la réhabilitation de

leur installation excepté atteintes graves à la salubrité publique. Cependant il est conseillé, pour toutes les raisons que chacun connaît, de se mettre en conformité le plus rapidement possible.

Quartier Les Murouts : Demande de Mme Samuel Simone de faire mettre l'éclairage public sur son habitation. Demande à étudier. Nécessité qu'elle la fasse par courrier.

Route Départementale : Jacques l'Huillier fait remarquer que le service des routes du Département à passé l'épareuse en bord de route ce qui a abimé les arbres coupés. Il serait souhaitable que le travail soit réalisé par un lamier.

Ambroisie : Les lieux connus où se trouvait cette plante ont été nettoyés.

Chaudière de l'église : Francis Chevreux rappelle que cette dépense a été inscrite au BP 2012. Après réunion de la CAO le 20/09/2012, l'entreprise Lemièrre a été retenue pour une offre la mieux disante soit 10.869,26 € HT sur la base de prestations identiques par rapport à une autre proposition. Ces offres ont été au préalable étudiées pour le côté technique par les services du SDED.

Les Trucs : Frédéric Bolmont souhaiterait que soit étudiée la possibilité d'installer un éclairage public à l'endroit où les enfants attendent le ramassage scolaire voir également un abribus.

Séance terminée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 23/10/2012 à 20h30.